



D/09-07-22

Le 18 Juillet 2022

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL FABRICATION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE DE LA COMMUNE

ATTRIBUTION DU MARCHÉ À SASU OCÉANE DE RESTAURATION MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Le Maire de la Commune des MOUTIERS EN RETZ ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 ;

VU la délibération n° 31-06-20 du Conseil Municipal du 8 Juin 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a donné délégation à Madame le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée en procédure adaptée > 90 000 € HT (marché de 1 an, renouvelable 3 fois) pour la fabrication et la livraison de repas en liaison froide pour le Restaurant scolaire ;

CONSIDÉRANT que la concurrence a joué correctement ;

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

L'avis d'appel public à la concurrence est paru dans Ouest France Loire-Atlantique le 10 Mai 2022 et a été publié sur le profil acheteur de la commune.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 50 % Valeur technique.
- 50 % Prix.

Deux plis ont été reçus dans les délais, sur le profil acheteur, dont les candidatures ont été déclarées recevables.

Après analyse de l'offre, en combinaison des critères de jugement, la proposition de la SASU OCEANE DE RESTAURATION est régulière et donc recevable et ressort comme étant une offre économiquement avantageuse.

D É C I D E

Article 1^{er} : D'attribuer le marché n° 01F/2022 relatif à la fabrication et livraison de repas en liaison froide pour le Restaurant scolaire à la SASU OCÉANE DE RESTAURATION, dont le siège social est situé ATLANPARC-BAT M – Zone de Kerluherne – 3 Rue Camille Claudel – 56890 PLESCOP, aux conditions suivantes :

RESTAURANT SCOLAIRE											
REPAS QUOTIDIEN						REPAS SPÉCIAUX					
Maternelle		Primaire		Adulte		Repas froid		Repas pique-nique		Allergène	
HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
2,987 €	3,151 €	2,987 €	3,151 €	3,961 €	4,179 €	2,987 €	3,151 €	3,567 €	3,763 €	5,520 €	5,824 €

Le marché est conclu pour une durée initiale d'une année, du 1^{er} Septembre 2022 au 31 Août 2023.



Il pourra être reconduit pour trois périodes de douze mois chacune par reconduction expresse, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre années.

Le marché est attribué pour un montant global (sur 4 ans) estimé à 194 944,00 € HT.

Article 2 : De signer le marché correspondant.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

Expédition en est adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Nazaire
- Madame le Receveur Municipal

Le Maire,
Pascale BRIAND



Le Maire,

Pascale BRIAND